

# **Commerce avec les colonies israéliennes : avec l'ICE il est urgent de dire stop !**

*Gilbert VEYRON  
AFPS 01 - Ensemble 01*

Depuis le 20 février 2022 les citoyens de l'Union Européenne peuvent dire non à la colonisation israélienne dans les territoires illégalement occupés en soutenant l'Initiative Citoyenne proposée par l'AFPS et d'autres associations issues de 7 pays différents. Cette pétition propose d'interdire, dans les 27 pays de l'Union Européenne, le commerce des produits issus de la colonisation qu'elle soit israélienne ou d'un autre pays, par exemple la colonisation marocaine du Sahara occidental.

Il faut rappeler que l'objectif est d'obtenir la signature de 1 000 000 de citoyens, ce qui obligerait la Commission européenne à s'emparer de ce sujet et donc à prendre position. Il est également nécessaire d'atteindre un quota minimum de signataires dans au moins 7 pays, par exemple 55 695 pour la France.

## **Il est urgent de se mobiliser !**

Après un démarrage lent, la campagne connaît une nette accélération. Mais, à fin octobre, les pétitionnaires sont près de 200 000 alors qu'il ne reste que 4 mois pour atteindre le but. Il convient donc d'amplifier cette campagne. Seuls 3 pays (Irlande, Belgique, France) ont dépassé les 50% de leur contingent. C'est peu dire qu'il y a urgence à mobiliser largement tous les citoyens épris de justice bien au-delà des réseaux militants. Un simple calcul nous permet de dire qu'il faudrait que chaque signataire trouve, d'ici l'échéance, au moins 4 autres pétitionnaires ici en France mais aussi, si l'occasion se présente, dans l'ensemble des 27 pays.

Pas de temps à perdre : dans nos quartiers, dans nos relations, dans nos familles convainquons nos proches de signer. Cette arme non violente et pacifique peut sensibiliser les simples citoyens et mettre nos dirigeants politiques devant leurs responsabilités face à l'apartheid. L'espoir d'un retour à la justice pourrait ainsi faire renaître celui de la paix.

**Plusieurs possibilités s'offrent à chacun pour participer à cette démarche :**

**1-accéder directement via un PC au site web de la campagne par le lien suivant :**

<http://www.stoptradewithsettlements.org/french/>

**2- signer sur le tract joint à ce journal et le remettre à un adhérent de votre choix.**

**3-cliquer sur le Q-R code ci-joint : (QR code)**

